

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14451
20 avril 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 AVRIL 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE, LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE ET LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM
DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de nous référer à la demande à prendre la parole lors
du prochain débat du Conseil de sécurité sur la situation en Namibie, adressée au
Président du Conseil de sécurité par M. Peter Kalangula et ceux qui se sont
associés à sa requête, dont le texte a été distribué le 16 avril. Etant donné
que le Conseil de sécurité a pour pratique d'inviter toute personne qu'il
considère qualifiée à cet égard à lui fournir des informations, nous demandons que,
lors du prochain débat du Conseil sur la situation en Namibie, une invitation
soit adressée à M. Peter Kalangula et à ceux qui se sont associés à sa demande,
conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de
sécurité. Il va de soi que nous appuierons de même toute demande émanant d'autres
personnes qualifiées à cet égard qui souhaiteraient prendre la parole devant le
Conseil en vue de lui communiquer des informations sur cette question.

Le Représentant permanent par intérim des
Etats-Unis d'Amérique,

(Signé) Richard W. PETREE

Le Représentant permanent de la France,

(Signé) Jacques LEPRETTE

Le Représentant permanent par intérim du
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord,

(Signé) Hamilton WHITE

